

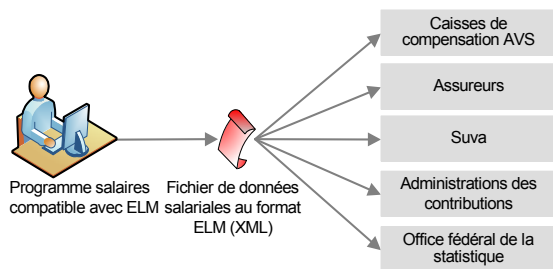
Norme suisse en matière de salaire (ELM)

Etat au: 31.7.2008

Qu'est-ce qu'«ELM»?

«ELM» (Einheitliches LohnMeldeverfahren = procédure uniforme de communication des salaires) est la norme en matière de salaire établie par swissdec. Swissdec, l'association responsable du développement d'«ELM», a conçu cette norme dans le but de simplifier la procédure de déclaration des salaires en Suisse.

Finie le pénible remplissage à la main d'innombrables formulaires, désormais remplacé par une transmission électronique, uniforme et automatisée des données salariales via Internet. Ne devant déclarer leurs salaires qu'une seule fois pour tous les destinataires souhaités, les entreprises voient leur charge administrative réduite.



Qui sont les destinataires de données salariales «ELM»?

Les destinataires de données salariales «ELM» sont les caisses de compensation AVS, les assureurs, la Suva, les administrations des contributions ainsi que l'Office fédéral de la statistique. Qui plus est, «ELM» dispose du soutien des associations économiques suisses et du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Destinataires	Données transmises
Caisses de compensation (env. 80 %)	Déclaration de salaires AVS, allocations familiales
Suva	Décompte annuel LAA
Assureurs Alba Assurance, Allianz Suisse, AXA Winterthur, Bâloise Assurances, Concordia, CSS, Groupe Mutuel, Helsana, Helvetia, La Mobilière, Nationale Suisse, SwissLife, Visana, Zurich Assurances	Jusqu'ici: décompte annuel LAA, LAAC, IJM Prévu: déclaration de salaires pour la prévoyance professionnelle (LPP)
Administrations des contributions Conformément aux bases légales, seuls les cantons habilités à demander les certificats de salaires directement aux entreprises sont concernés, soit actuellement les cantons de Berne et de Vaud.	Nouveau certificat de salaire
Office fédéral de la statistique	Enquête sur la structure des salaires pour une évaluation des valeurs de référence adaptée aux besoins

Comment fonctionne «ELM»?

Une comptabilité salariale certifiée swissdec ainsi qu'un accès à Internet sont les deux conditions requises pour l'activation d'«ELM».

La déclaration aux destinataires de données salariales que sont la Suva, les assureurs ainsi que les administrations des contributions et l'Office fédéral de la statistique comprend trois étapes:

- 1 L'entreprise transmet ses données salariales à un distributeur Internet, appelé répartiteur. Celui-ci ne procède qu'au transfert des données salariales pertinentes vers les différents destinataires.
 - 2 Ceux-ci renvoient directement un lien de libération au programme salaires.
 - 3 L'entreprise interroge les sites Internet protégés des destinataires, les contrôle et les complète, puis libère la déclaration de salaires.
- Le répartiteur n'enregistre aucune donnée. Il transmet uniquement à chaque destinataire de données salariales concerné les données qui lui reviennent légalement ou contractuellement.

La déclaration aux **caisses de compensation** comprend également trois étapes:

- 1 L'entreprise accède au réseau partenaire de la caisse de compensation et lui transmet un fichier XML par téléchargement.
- 2 Le système vérifie et complète les données (par ex. avec des données relatives à l'affiliation LPP) et libère ensuite la déclaration de salaires.
- 3 Téléchargement u résumé.

Les caisses de compensation reçoivent les fichiers de données salariales au format XML par l'intermédiaire de leur site Internet protégé (réseau partenaire). Les autres opérations (déclarations de collaborateurs par ex.) sont traitées au moyen des mêmes sites.

A qui «ELM» s'adresse-t-elle?

«ELM» s'adresse à toutes les entreprises qui souhaitent déclarer leurs salaires de manière simple et efficace et faire des économies de temps et d'argent.

La sécurité des données est-elle garantie?

Les questions touchant à la protection des données constituent pour swissdec une priorité absolue. C'est la raison pour laquelle swissdec est déterminée à obtenir une certification SQS (label de qualité en matière de protection des données GoodPriv@cy).

Les destinataires de données salariales peuvent uniquement recevoir des données transmises au moyen de programmes salaires certifiés swissdec. Outre les aspects techniques, la certification, mandatée par swissdec et mise en œuvre par la Suva, comprend également des tests de sécurité étendus.

Vous trouverez ci-après la liste des concepteurs de programmes de comptabilité salariale:

Abacus Research AG, Acommit AG, Bip Softwarehouse SA, HR Access Solutions, INEL-Data AG, La Gestion Electronique SA, MCR solutions SA, Microsoft Schweiz GmbH, Mirus Software AG, Netlogic GmbH, OPUS Solution AG, Oracle Solution AG, Palik Informatik, PIT Informationssysteme AG, Prime Vision AG, PROFIX Software AG, Progel SA, Sage Pro-Concept AG, Sage Schweiz AG, Sage Simultan AG, SoftICESoft, SORBA EDV AG, Soreco AG, Swiss-Soft Solutions GmbH, Topal Solutions AG. Liste complète sous www.swissdec.ch/fr.

swissdec

L'Association swissdec a été fondée en 2007 et se compose des membres suivants ainsi que d'un comité consultatif.

Membres: eAVS/AI en tant qu'organisation représentative de l'ensemble des caisses de compensation, Association Suisse d'Assurance, Conférence suisse des impôts, Suva.

Collaboration: Office fédéral de la statistique.

Comité consultatif: economiesuisse, Union patronale suisse, Union suisse des arts et métiers, Fédération des Entreprises Romandes et SECO.

Pour plus d'informations: www.swissdec.ch/fr